



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à dix-neuf heures trente minutes, le neuvième jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq (9 décembre 2025), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Yvan Hamelin
Monsieur Serge Vandal
Monsieur Jean Lacoursière
Monsieur Pierre Gagnon
Monsieur Daniel Beaupré
Madame Suzanne Béland
Madame Dominique Lavallée

Tous les membres du conseils présents formant quorum.

1 Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2.1 Présentation des états financiers 2024
- 1.3 Adoption de procès-verbaux de séance
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Période de suivi aux questions (15 minutes)
- 1.6 Organigramme municipal - Porte-paroles
- 1.7 Registre des dons reçus par les membres du conseil - Année 2025

2 Trésorerie

- 2.1 Bordereau de dépenses du mois
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 Dépôt et adoption des états financiers audités au 31 décembre 2024

3 Sécurité publique

- 3.1 SISEM - Prévisions budgétaires 2026
- 3.2 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières

4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- Dépôt reddition de comptes 2025
- 4.2 Chemin Saint-Charles - Demande au MTQ
- 4.3 Chemin Saint-Charles - Demande au transport scolaire

5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

- 5.1 Demande de dérogation mineure - 99, chemin Tawachiche
- 6 Loisirs et culture, Santé et bien-être**
 - 6.1 Fabrique Saint-Cœur-de-Marie - Utilisation salle Lac-aux-Sables - Bonnes soupes du Cœur
 - 6.2 OMH de Mékinac - Budget 2025 révisé
- 7 Autres sujets**
 - 7.1 Demande d'aide financière
 - 7.1.1 Association du Lac-des-Américains - Pont privé - Travaux supplémentaires
 - 7.1.2 Fondation du Foyer de Sainte-Thècle
 - 7.2 Demande d'appui
 - 7.2.1 Retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec
 - 7.3 Motion de félicitations
 - 7.3.1 Gala reconnaissance Desjardins
 - 7.4 Varia
 - 7.5 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)
 - 7.6 Levée de l'assemblée

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Yvan Hamelin, maire. Madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

En vertu du règlement 2024-610 sur la régie interne des séances du conseil, la municipalité procède à l'enregistrement vidéo de la séance. L'enregistrement sera disponible au cours de la journée suivant la présente séance, sur le site Internet de la municipalité. Il est donc interdit à toutes personnes, dans l'assistance, de procéder à l'enregistrement et/ou de procéder à une diffusion en direct.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2025-12-248 Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 décembre 2025 :

- EN traitant le point 2.3 immédiatement après l'adoption de l'ordre du jour.
- EN laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.2.1 Présentation des états financiers 2024

La présentation des états financiers audités est réalisée. Voir la résolution au point 2.3.

1.3 Adoption de procès-verbaux de séance

2025-12-249

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la dernière séance ordinaire et de la séance extraordinaire ont été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

CONSIDÉRANT qu'une correction est apportée à la motion de félicitations 2025-11-239;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Vandal, appuyé par monsieur Jean Lacoursière et résolu que les procès-verbaux des séances suivantes soient adoptés :

- Séance ordinaire du 18 novembre 2025, avec la correction à la résolution 2025-11-239;
- Séance extraordinaire du 2 décembre 2025, tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

2025-12-250

CONSIDÉRANT le dépôt, avec dispense de lecture, du bordereau de correspondance du mois, faisant état de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire et devant être présentée au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par monsieur Pierre Gagnon et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de décembre 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Période de suivi aux questions (15 minutes)

Monsieur le maire donne réponse à des questions d'ordre publique découlant des dernières séances. Cette période a été instaurée en vertu du règlement sur la tenue des séances 2024-610.

Toutes les questions ont été répondues lors de la dernière séance.

1.6 Organigramme municipal - Porte-paroles

2025-12-251

CONSIDÉRANT que le conseil débute sa première année de son mandat suivant l'élection générale du 2 novembre 2025;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Vandal, appuyé par monsieur Daniel Beaupré, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables nomme ses membres porte-paroles à chacun des départements municipaux, à savoir :

Département / Fonction	Membre porte-parole	Poste
Administration	Yvan Hamelin	Maire
Maire suppléant/ Mairesse suppléante	Dominique Lavallée	Conseillère n° 6
Sécurité publique	Pierre Gagnon Suzanne Béland	Conseiller siège n° 3 Conseillère siège n° 5
Bibliothèque et comité animation bibliothèque	Daniel Beaupré Suzanne Béland	Conseiller siège n° 3 Conseillère siège n° 5
Parcs municipaux et comité parcs	Pierre Gagnon Daniel Beaupré	Conseiller siège n° 2 Conseiller siège n° 4
Loisirs, Sports et activités	Daniel Beaupré Dominique Lavallée	Conseillère siège n° 1 Conseillère siège n° 6
Aînés (MADA)	Suzanne Beland Daniel Beaupré	Maire Conseiller siège n° 4
Famille	Suzanne Beland	Conseillère siège n° 1
Salles municipales et bâtiments municipaux	Jean Lacoursiere Pierre Gagnon	Conseiller siège n° 2 Conseiller siège n° 3
Transport (voirie - déneigement - signalisation)	Jean Lacoursiere Serge Vandal	Conseiller siège n° 3
Relations avec les comités	Yvan Hamelin	Maire
Aqueduc / Égout	Jean Lacoursiere	Conseillère siège n° 2
Écocentre / Matières résiduelles	Serge Vandal	Conseiller siège n° 3
Urbanisme et CCU	Serge Vandal	Conseiller siège n° 1



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

Environnement et CCE	Serge Vandal Dominique Lavallée	Conseiller siège n° 2 Conseillère siège n° 6
Développement économique	Serge Vandal	Conseiller siège n° 1 Conseillère siège n° 6
Développement social	Suzanne Beland	Conseiller siège n° 3
Développement culturel et comité Arts et culture	Daniel Beaupré	Conseiller siège n° 4
Ressources humaines et Relations de travail	Yvan Hamelin Serge Vandal Dominique Lavallée	Maire Conseiller siège n° 2 Conseillère siège n° 6
Finances	Yvan Hamelin Suzanne Béland	Maire Conseillère siège n° 5
Patrouille Nautique	Dominique Lavallée	Conseillère siège n° 6
Mis-Mek Communautaire	Yvan Hamelin	Maire
Communication	Yvan Hamelin Serve Vandal	Maire Conseiller n° 1

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.7 Registre des dons reçus par les membres du conseil - Année 2025

2025-12-252

Tous les membres du conseil déclarent n'avoir reçu aucun don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui est interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus, durant l'année 2025.

2 TRÉSORERIE

2.1 Bordereau de dépenses du mois

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 novembre 2025.

Manuella Perron, OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par monsieur Jean Lacoursière et madame Suzanne Béland;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

CONSIDÉRANT le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT le cumul des journaux numéros 1274 à 1276;

CONSIDÉRANT le cumul des rapports de salaires nets couvrant la période de paiement du 1^{er} novembre au 30 novembre 2025 et portant les numéros 4465 à 4484;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Jean Lacoursière et résolu :

- D'APPROUVER ET PAYER les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 30 novembre 2025, au montant de 93 514,14 \$;
- D'ENTÉRINER les dépenses préautorisées au montant de 214 241,77 \$;
- D'ENTÉRINER les paiements des salaires nets au montant de 74 104,48 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.2 Engagement de crédits

2025-12-254

CONSIDÉRANT le règlement sur le suivi et le contrôle budgétaire ainsi que l'adoption des prévisions budgétaires 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Vandal, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

DÉPARTEMENT	DESCRIPTION	MONTANT avant taxes	BUDGET
Loisirs	Pièce de théâtre Noël des enfants <i>Bataclan / #INV-000145</i>	1 250 \$	02-70290-999
Loisirs	Conférence autrice <i>Véronique Marcotte / # 2025-12-17</i>	1 000 \$	02-70230-335 + subvention MRC
Bâtiments	Travaux Salle LAS et presbytère <i>Cossette et Lafontaine / # 1148 et 1169</i>	19 050 \$	Immobilisations

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.3 Dépôt et adoption des états financiers audités au 31 décembre 2024



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

Suite à la présentation des états financiers, au 31 décembre 2024, effectuée par madame Joëlle Desaulniers, CPA auditrice, Associée de la firme DGL-CPA Société de comptables professionnels agréés;

Il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables adopte le rapport d'audit de la firme DGL-CPA Société de comptables professionnels agréés et le rapport financier, pour l'exercice 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 SISEM - Prévisions budgétaires 2026

2025-12-256

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale du SISEM (Sécurité incendie secteur est de Mékinac);

CONSIDÉRANT la préparation budgétaire, pour 2026;

CONSIDÉRANT la présentation de la proposition budgétaire recommandée par le comité SISEM et l'analyse de celle-ci;

CONSIDÉRANT l'affectation du surplus SISEM au budget de fonctionnement 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Gagnon, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables:

- ADOPTE, dans le cadre de l'entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie, le budget annuel total du SISEM, pour l'année 2026, soit 420 383 \$;
- CONFIRME l'imputation d'un montant de 25 000 \$ à l'année financière 2026 provenant du surplus cumulé au SISEM;
- CONFIRME la quote-part pour la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, au montant de 136 407,00 \$;
- CONFIRME la quote-part pour la municipalité de Rivière-à-Pierre, au montant de 83 030,35 \$;
- ACCEPTE la charge annuelle de 175 945,65 \$, pour la municipalité de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.2 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières

2025-12-257

ATTENDU que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir, aux municipalités, la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

ATTENDU que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises, par les pompiers volontaires ou à temps partiel, qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU que la municipalité de Lac-aux-Sables désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU que la municipalité de Lac-aux-Sables prévoit la formation, de quatre pompiers pour le volet Pompier I, d'un pompier au volet Officier non urbain, et de trois pompiers au volet Opérateur d'autopompe, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Mékinac en conformité avec l'article 6 du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Gagnon et appuyé par madame Suzanne Béland et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) - Dépôt reddition de comptes 2025

2025-12-258

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-aux-Sables a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvée, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Serge Vandal, appuyé par monsieur Daniel Beaupré, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables approuve les dépenses nettes d'un montant de 35 868 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE.

4.2 Chemin Saint-Charles - Demande au MTQ

2025-12-259

CONSIDÉRANT les arrêts du transport scolaire à proximité du 560, Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que la visibilité est obstruée par des arbres à la limite de l'emprise de la route 153 lorsque l'autobus effectue un arrêt en direction de la gare;

CONSIDÉRANT la coupe effectuée par le ministère des Transports pour améliorer la situation;

CONSIDÉRANT que de l'émondage supplémentaire pourrait être fait, mais qu'il faut empiéter sur le terrain privé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Serge Vandal et résolu que le conseil demande au ministère des Transports du Québec s'il est possible de vérifier ce qui peut être fait pour augmenter la sécurité des usagers de la route et du transport scolaire à proximité du 560, chemin Saint-Charles.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3 Chemin Saint-Charles - Demande au transport scolaire

2025-12-260

CONSIDÉRANT les arrêts du transport scolaire à proximité du 560, Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que la visibilité est obstruée par des arbres, à la limite de l'emprise de la route 153, lorsque l'autobus effectue un arrêt en direction de la gare;

CONSIDÉRANT la coupe effectuée par le ministère des Transports, pour améliorer la situation;

CONSIDÉRANT que de l'émondage supplémentaire pourrait être fait, mais qu'il faut empiéter sur le terrain privé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Lacoursière, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil demande au Centre de services scolaire de l'Énergie d'évaluer la possibilité que la sortie des élèves de l'autobus soit déplacée à l'intersection de la rue Côté et la route 153, plutôt qu'à proximité du 560, chemin Saint-Charles.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Demande de dérogation mineure - 99, chemin Tawachiche



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation 2025-327, du 24 novembre 2025 pour l'immeuble du 99, chemin Tawachiche à savoir :

- L'abaissement de la marge de recul latérale minimale à 1,87 mètres au lieu de 3 mètres pour le bâtiment principal existant, dans la zone 96-Va, relativement à l'article 7.1 du règlement de zonage numéro 2013-518.

Avant de pouvoir statuer sur la demande, le dossier a fait l'objet d'une étude, par le comité consultatif d'urbanisme. Ce comité a remis une orientation, adoptée unanimement, recommandant aux membres du conseil d'accepter cette demande.

Avant que le conseil prenne une décision, monsieur le maire donne la parole à toutes les personnes intéressées par la demande. Le demandeur est présent. Aucune autre intervention par les personnes intéressées.

À la suite à ces auditions, monsieur le maire demande aux membres du conseil s'ils sont prêts à prendre une décision :

CONSIDÉRANT la demande 2025-327, déposée pour l'immeuble du 99, chemin Tawachiche, le 24 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et que le propriétaire doit respecter les articles du Code civil du Québec, sur les vues et sur les façons de diriger les eaux de ruissellement et la neige;

CONSIDÉRANT que la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité, de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

CONSIDÉRANT que la dérogation est mineure selon la demande complétée par l'arpenteur;

CONSIDÉRANT que le bâtiment ne peut être utilisé à titre d'hébergement touristique (maison de tourisme et établissement de bâtiment principal) étant situé à moins de 10 mètres de la ligne de lot, selon le règlement actuel;

CONSIDÉRANT les permis délivrés, lors de la construction et des agrandissements et le certificat de localisation antérieur de 1998;

CONSIDÉRANT la réforme cadastrale en 2019, soit après tous les projets de construction sur le lot;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Vandal, appuyé par monsieur Jean Lacoursière et résolu que le conseil municipal accepte la demande de dérogation 2025-327 visant l'abaissement de la marge de recul latérale minimale à 1,87 mètres, le bâtiment principal existant pour l'immeuble du 99, chemin Tawachiche.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Fabrique Saint-Cœur-de-Marie - Utilisation salle Lac-aux-Sables - Bonnes soupes du Cœur

2025-12-262

CONSIDÉRANT la demande d'utilisation des salles municipales, par la Fabrique Saint-Coeur-de-Marie, pour une activité occasionnelle appelée *Bonnes soupes du Cœur*, au cours de l'année 2026;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT la politique d'utilisation des salles municipales;

CONSIDÉRANT la mise en place du projet de *cuisine communautaire*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil autorise l'utilisation gratuite, de 10 h à 14 h, de la salle municipale Lac-aux-Sables, par la Fabrique Saint-Coeur-de-Marie, pour l'activité *Bonnes soupes du Coeur*, jeudi le 15 janvier 2026 et jeudi le 18 juin 2026.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.2 OMH de Mékinac - Budget 2025 révisé

2025-12-263

CONSIDÉRANT le dépôt du budget révisé daté du 25 novembre 2025 de l'OMH de Mékinac, pour l'exercice 2025;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-10-213, adoptant le budget 2025 révisé incluant l'ensemble immobilier n^o 2324 situé sur le territoire de Lac-aux-Sables ;

CONSIDÉRANT que la contribution de la SHQ est équivalente à 90% du déficit d'exploitation et celle des municipalités à 10%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Serge Vandal et résolu que le conseil :

- **ACCEPTTE** le budget révisé 2025, daté du 25 novembre 2025, de l'OMH de Mékinac, présentant un déficit d'exploitation de 591 723 \$, déposé par la SHQ;
- **S'ENGAGE** à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures;
- **ACCEPTTE** la part municipale 2025, au montant de 5 199 \$, pour l'immeuble Lac-aux-Sables et en autorise le paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7 AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 Association du Lac-des-Américains - Pont privé - Travaux supplémentaires

2025-12-264

CONSIDÉRANT la demande de l'Association du Lac-des-Américains, pour des travaux découlant de la réfection du pont, sur le chemin privé;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas été avisée de ces travaux complémentaires, avant leur réalisation;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les règles d'appel d'offres du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-09-202;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Lacoursière, appuyé par monsieur Serge Vandal et résolu que le conseil ne peut donner suite à la demande de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

remboursement déposée par monsieur Pierre Pelletier pour l'Association du Lac-des-Américains.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.1.2 Fondation du Foyer de Sainte-Thècle

2025-12-265

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la fondation souhaite procéder à l'achat d'équipements pour les soins et le bien-être des résidents du CHSLD de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que des citoyens de Lac-aux-Sables peuvent séjourner dans ce centre de soins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil autorise une aide financière d'un montant de 100 \$, pour la campagne de financement 2025, de la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2 Demande d'appui

7.2.1 Retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec

2025-12-266

CONSIDÉRANT que les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes;

CONSIDÉRANT que depuis la décision rendue, le 6 mars 2025, par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôle (balances);

CONSIDÉRANT que cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accident liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique ou à la fatigue des conducteurs;

CONSIDÉRANT que la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Gagnon, appuyé par monsieur Jean Lacoursière et résolu :

- D'APPUYER la demande des municipalités adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite, sans délai, à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail (TAT), le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet des services;
- DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, au ministère de la Sécurité publique du Québec, au bureau du premier ministre du Québec, à la présidente directrice générale ainsi qu'à la présidente du Conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec, à la MRC de Mékinac ainsi qu'à



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.3 Motion de félicitations

7.3.1 Gala reconnaissance Desjardins

2025-12-267

Monsieur le maire, auquel s'associent les membres du conseil, donne une motion de félicitations à toutes les entreprises lauréates et nommées du Gala Reconnaissance Desjardins 2025, du 21 novembre dernier, tout particulièrement celles de la municipalité de Lac-aux-Sables :

- Érablière la Veillée d'Antan, lauréate dans la catégorie Entreprise agricole et du terroir
- Domaine des Constellations, lauréate dans la catégorie Ton expérience client exceptionnelle et nommé dans la catégorie Investissement;
- Massothérapie Laurence Lemay, lauréate dans la catégorie Entreprise de service;
- Club de golf Saint-Rémi, nommée dans la catégorie Tourisme, Culture et Hébergement;
- Coiffure La Moustache, nommée dans la catégorie Entreprise de service.

Félicitations à tous!

7.4 Varia

Aucun point.

7.5 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 20 h 05

Fin: 20 h 08


Monsieur le maire fait le rappel que les prévisions budgétaires 2026, seront adoptées lors d'une séance extraordinaire, le 18 décembre prochain à 19 h 30.

7.6 Levée de l'assemblée

2025-12-268

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que la séance soit levée à 20 h 08.


M. Yvan Hamelin
Maire


Mme Manuella Perron, OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière

« Je YVAN HAMELIN, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce 10 décembre 2025.